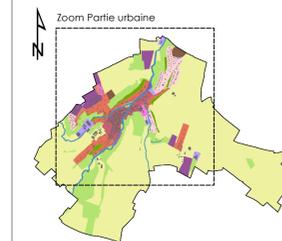


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Règlement graphique

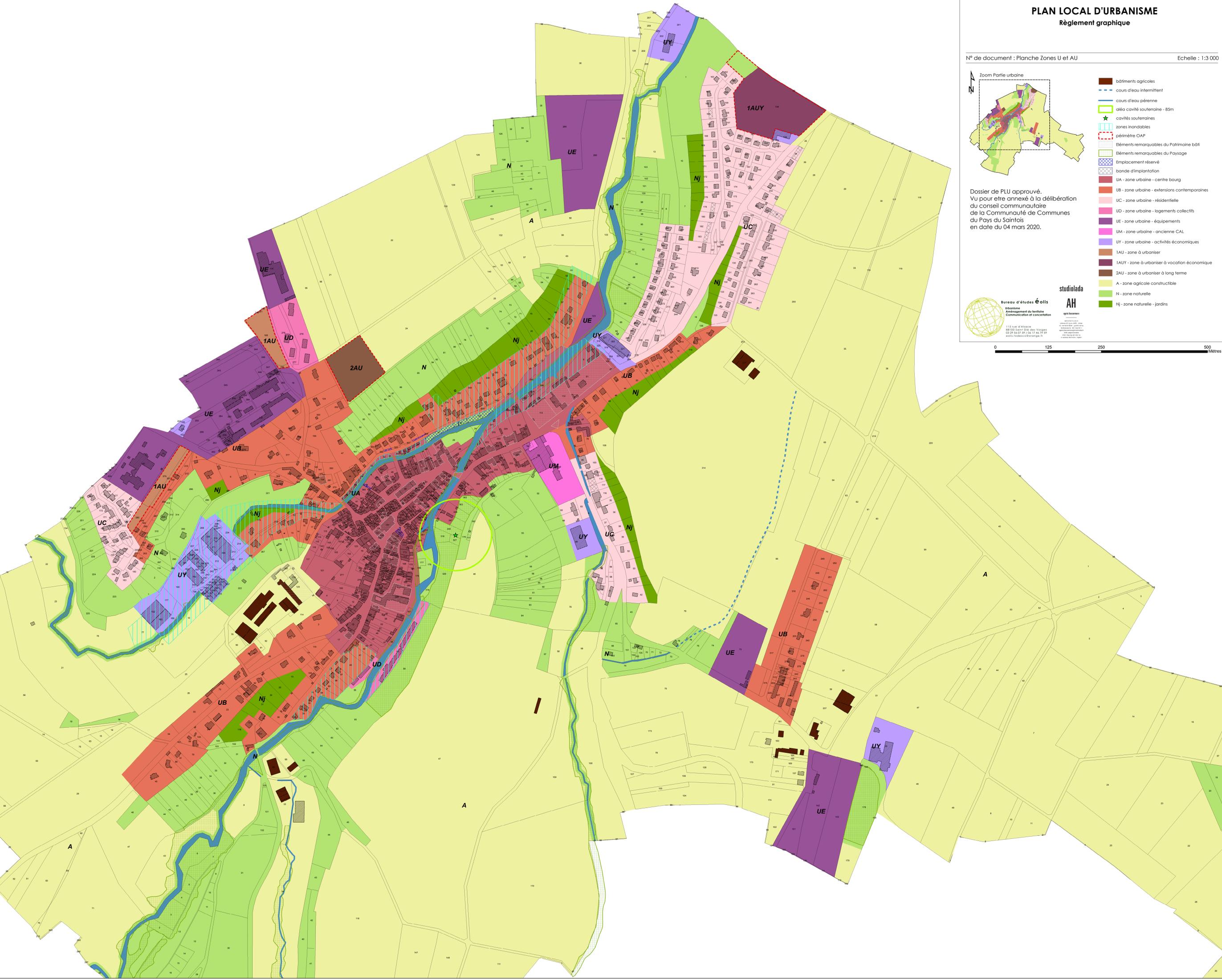
N° de document : Planche Zones U et AU

Echelle : 1:3 000



-  bâtiments agricoles
-  cours d'eau intermittent
-  cours d'eau pérenne
-  aléa cavité souterraine - 85m
-  cavités souterraines
-  zones inondables
-  périmètre OAP
-  Eléments remarquables du Patrimoine bâti
-  Eléments remarquables du Paysage
-  Emplacement réservé
-  bande d'implantation
-  UA - zone urbaine - centre bourg
-  UB - zone urbaine - extensions contemporaines
-  UC - zone urbaine - résidentielle
-  UD - zone urbaine - logements collectifs
-  UE - zone urbaine - équipements
-  UM - zone urbaine - ancienne CAL
-  UY - zone urbaine - activités économiques
-  IAU - zone à urbaniser
-  IAUY - zone à urbaniser à vocation économique
-  2AU - zone à urbaniser à long terme
-  A - zone agricole constructible
-  N - zone naturelle
-  Nj - zone naturelle - jardins

Dossier de PLU approuvé.  
Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil communautaire  
de la Communauté de Communes  
du Pays du Saintois  
en date du 04 mars 2020.

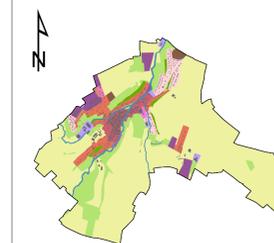


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Règlement graphique

N° de document : Planche Territoire

Echelle : 1:4 000



- bâtiments agricoles
- cours d'eau intermittent
- cours d'eau pérenne
- cavités souterraines
- aléa cavité souterraine - 85m
- zones inondables
- périmètre OAP
- Eléments remarquables du Patrimoine bâti
- Eléments remarquables du Paysage
- Emplacement réservé
- bande d'implantation
- UA - zone urbaine - centre bourg
- UB - zone urbaine - extensions contemporaines
- UC - zone urbaine - résidentielle
- UD - zone urbaine - logements collectifs
- UE - zone urbaine - équipements
- UM - zone urbaine - ancienne CAL
- UY - zone urbaine - activités économiques
- 1AU - zone à urbaniser
- 1AUU - zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU - zone à urbaniser à long terme
- A - zone agricole constructible
- N - zone naturelle
- Nj - zone naturelle - jardins

Dossier de PLU approuvé.  
Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil communautaire  
de la Communauté de Communes  
du Pays du Saintois  
en date du 04 mars 2020.



**Bureau d'études éolis**  
Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Communication et concertation  
115 rue d'Alsace  
68100 Saint-Denis-Viviers  
03 29 56 07 19 / 06 17 46 72 29  
ad@bureau-eolis.com

